

Vous allez élire pour 4 ans vos représentants dans les CAPD et CAPA ainsi qu'aux nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA). La période électorale est toujours riche de promesses, de journaux sur papier glacé, de posts et vidéos sur les réseaux sociaux...

Notre engagement, dans la continuité de nos actions passées, c'est la défense intransigeante des personnels, des statuts nationaux, des revendications, de l'Enseignement public laïque.

AMIANTE : Danger de mort !

Faut-il attendre les décès avant d'agir ?

Tout au long du mandat 2018-2022, les représentants FO au CHSCT* académique ont poursuivi leurs interventions sur le danger de l'amiante dans les locaux de travail...

Pourquoi les autres syndicats ont-ils toujours refusé de demander avec nous un plan de désamiantage des établissements, des examens médicaux et des mesures de protection pour les personnels exposés à l'amiante ?

* CHSCT : Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de travail

Un danger avéré : l'amiante est interdit dans les constructions depuis 1997.

Amiante à l'école : «Une bombe sanitaire à retardement» 19.03.2019

Plus de vingt ans après le premier scandale, rien ou presque n'a été fait dans la plupart des établissements. L'usure du parc scolaire demande des solutions urgentes que personne ne semble disposé à prendre, mettant en danger élèves et personnel.

https://www.liberation.fr/france/2019/03/19/amiante-a-l-ecole-une-bombe-sanitaire-a-retardement_1716225/



Amiante dans les écoles : des premiers chiffres inquiétants 30.06.2019

Un programme de recherche lancé en 1998 regarde à la loupe les parcours des personnes atteintes de mésothéliome, le cancer de l'amiante. Les professeurs sont plus nombreux parmi les malades qu'on ne le pense.

Le ministère de l'Education doit croiser les doigts pour que ce rapport passe inaperçu. (...) une [étude de Santé publique France \(rattaché au ministère de la Santé\)](#), met en avant **des chiffres inquiétants** : il y aurait chaque année en France en moyenne 20 personnels de l'enseignement – profs et agents d'entretien confondus – qui contractent un **mésotéliome pleural**. Que l'on appelle communément un cancer de l'amiante, car c'est la seule pathologie spécifiquement imputable à ce matériau très cancérigène. **Une fois cette maladie déclarée, l'espérance de vie est d'un an. (...)** Ce chiffre est d'autant plus édifiant qu'il ne concerne que les mésothéliomes. Or, l'exposition à l'amiante peut être la cause de beaucoup d'autres pathologies, notamment le cancer des poumons.

https://www.liberation.fr/france/2019/06/30/amiante-dans-les-ecoles-des-premiers-chiffres-inquietants_1737125/

extraits

En page suivante, quelques unes de nos interventions, la position des autres syndicats et les réponses de l'Administration que nous soumettons à votre appréciation.

Réunion du 4 février 2021

« Le CHSCTA demande l'organisation rapide **d'examens médicaux pour tous les personnels exposés actuellement ou par le passé (sans oublier les retraités) au risque d'amiante et demande d'urgence des mesures de protection** dans tous les établissements amiantés de l'académie.

Le CHSCTA demande l'organisation rapide **d'un plan académique de désamiantage.** »

Vote : 2 POUR (FO) - 5 ABSTENTIONS (FSU et UNSA)

Pour la FSU : « L'urgence est que les personnels soient informés et qu'ils puissent bénéficier de **l'attestation de présence dans les locaux** pour qu'ils puissent, **quand la maladie se déclenche, faire valoir leur droit de reconnaissance de maladie professionnelle.** Pour nous la priorité est là. Nous nous abstiendrons donc sur l'avis proposé par FO, sur lequel on peut ne pas être en désaccord sur le fond, mais c'est la forme qui pose problème. »

Pour l'UNSA : aucune explication de vote en abstention.

La réponse de l'Administration est qu'il existe « un questionnaire ministériel pour recenser les personnels exposés à l'amiante », qu'« en cas de pathologie susceptible d'avoir un lien avec l'amiante, le service de prévention est à la disposition des personnels » et que « les plans de programmation de désamiantage relèvent de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement » de l'établissement.

Réunion du 3 mars 2022

« Le CHSCT-A de l'Académie d'Aix-Marseille, réuni le 3 mars 2022, demande que le Rectorat mette tout en œuvre, notamment en s'adressant au Ministère, afin que :

- **des d'examens médicaux** soient proposés au plus vite **aux personnels exposés actuellement ou par le passé, sans oublier les retraités, au risque d'amiante ;**
- **des mesures de protection** soient instaurées de toute urgence dans tous les établissements amiantés de l'académie ;
- **un plan académique de désamiantage** soit mis en place au plus tôt. »

Vote : 2 POUR (FO) - 5 CONTRE (FSU et UNSA)

Les représentants FSU auxquels s'associent ceux de l'UNSA « émettent des réserves sur cet avis. **Le désamiantage peut entraîner des risques, des désordres d'organisation, des problèmes de fonctionnement** au sein des établissements scolaires. Si l'amiante est correctement conservé, il n'y pas de risque particulier. »

Le lycée de l'Argensol (84) débarrassé de l'amiante...

L'action du SNETAA-FO avec les personnels du lycée professionnel de l'Argensol (84) combinée aux interventions des représentants FO au CHSCT départemental et à des signalements de Danger Grave et Imminent (DGI) a abouti, en fin d'année scolaire dernière, à ce que de véritables démarches de protection soient entreprises par le Conseil régional, propriétaire des locaux, contre **l'amiante contenu dans des plans de travail** situés dans un atelier et **des revêtements de sol.** Les personnels auparavant exposés au risque amiante ont enfin été recensés.

**Refusez que l'amiante continue de constituer
une grave menace sur votre santé et celle de vos élèves :
votez FO aux élections professionnelles !**